



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Janvier 2008 - n° 69 - 1 €

Nouveau

L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE DE CHASSE
DU MAS DIEU



Toute l'actualité cynégétique...

du trimestre

SOMMAIRE - Janvier 2008



4 - Formation

L'école de chasse du Mas Dieu

7 - Trombinoscope

L'organisation des services fédéraux



8 - Grand gibier

Le bilan sanglier à mi-saison

9 - technique

Le coin du piègeur



10 - Gibier d'eau

Les dates de fermeture à revoir

11 - Actualité

Mission pour Frédéric Nihous



12 - Migrateurs

-Bécasse des bois : jeunes ou adultes
-Contre le braconnage

14 - Gestion

-Le carnet de prélèvement universel
-Catalogue amélioration de la chasse



18 - Études

Migration pré-nuptiale des oiseaux d'eau

20 - Radioscopie

Le syndicat de chasse de Marsillargues



22 - Rétrospective

Manifestations : 10 ans déjà !

24 - Cynophilie

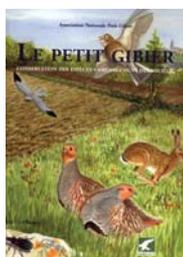
Le concours Saint-Hubert



26 - L'actualité...

28 - Environnement

La Région partenaire des chasseurs



29 - Livres

Notre sélection d'ouvrages

30 - Convocation AG fédérale

31 - La chasse à la cartouche



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0709 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce numéro
un encart ÉDILOISIRS.



Entre Noël et le jour de l'An, un chasseur de Juvignac a été victime d'un accident de chasse qui lui a coûté la vie. Il ressort des conclusions de l'enquête que la balle du tireur aurait ricoché avant d'atteindre la victime en plein cœur.

Compte tenu des efforts que déploie la fédération en matière de sécurité, même si nous sommes parfaitement conscients que le risque zéro n'existe pas, ce drame nous a plongés dans la consternation. Car effectivement, depuis 4 ans, l'école de chasse du Soulié ne désemplit pas.

Et nous redoublerons d'efforts en 2008 puisque depuis quelques semaines, l'école de chasse du Mas Dieu est désormais opérationnelle. A quelques encablures de la capitale régionale, ce centre de formation permet aux jeunes chasseurs qui viennent d'obtenir leur permis de faire leurs premiers pas sur un territoire giboyeux tout en étant sérieusement encadrés. Ces jeunes sont d'ailleurs pratiquement tous à la recherche d'un territoire pour la saison prochaine. Et s'ils n'en trouvent pas, ils abandonneront la chasse.

Face à un tel constat, nous devons d'une part redoubler d'efforts en matière de sécurité et d'autre part nous mobiliser pour que tous les jeunes puissent chasser la saison prochaine. Je lance donc un double appel aux sociétés de chasse pour qu'elles incitent leurs adhérents à s'inscrire à nos stages sécurité et pour qu'elles mettent à disposition avant l'ouverture des cartes annuelles à la fédération ; ou bien qu'elles participent à la bourse aux territoires ouverte sur notre site Internet.

Ce n'est que grâce à ces efforts collectifs que nous limiterons les accidents de chasse et que nous stopperons la chute du nombre de porteurs de permis.

Votre Président : Jean-Pierre Gaillard



L'agenda des fêtes de la chasse 2008

La Salvetat-sur-Agout : samedi 10 mai et dimanche 11 mai 2008

Mèze : dimanche 25 mai 2008

Saint-Gély-du-Fesc : Samedi 7 juin et dimanche 8 juin 2008

Agde : samedi 14 juin et dimanche 15 juin 2008

Aniane : dimanche 22 juin 2008

Le Caylar : lundi 14 juillet 2008

Bédarieux : dimanche 6 juillet 2008

Boujan-sur-Libron : samedi 2 août et dimanche 3 août 2008

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €uros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



L'école de chasse du Mas Dieu



Depuis quelques jours, la deuxième école de chasse de la Fédération est en activité sur l'écosite du Mas Dieu. Contrairement à l'école du Soulié située dans les hauts cantons et spécialisée en matière de grand gibier, ce centre de formation proche de Montpellier est axé sur le petit gibier. Mais l'idée de base est la même : renforcer les connaissances des chasseurs et les mettre en conditions réelles de chasse.

Pour se rendre à l'école de chasse du Mas Dieu depuis Montpellier ou les hauts cantons, le plus simple est d'emprunter l'A75, de prendre ensuite la sortie n° 61 (Saint-Paul-et-Valmalle) et enfin la direction de Pignan et Murviel-les-Montpellier.

Les formations proposées au Mas Dieu commencent généralement à neuf heures. Un café est offert aux participants dans une ambiance très conviviale, pendant que les gardes de l'ONCFS, qui ont signé une convention avec la fédération concernant la formation des chasseurs, vérifient les permis, validations et assurances des personnes présentes. Ce préalable est obligatoire dans la mesure où l'on vient d'abord au Mas Dieu pour chasser. Il convient donc d'avoir sur soi tous les documents qui attestent que vous êtes en règle avec la loi.

D'abord, la théorie

Une fois ces vérifications effectuées, débute la première partie de la journée, à savoir le module théorique. Précisons que la formation " petit gibier " au Mas Dieu ne concerne, pour l'instant, que les " nouveaux chasseurs ", c'est à dire les personnes ayant réussi l'examen du permis depuis moins d'un an et l'ayant validé

dans l'Hérault pour l'année en cours. Précisons également qu'il n'y a pas de limite d'âge ; si vous avez passé votre permis à cinquante ans, vous êtes bel et bien un " nouveau chasseur " et cette formation vous est ouverte. Cette particularité justifie néanmoins que la journée commence par un bref rappel des fondamentaux de l'activité cynégétique.

Elu fédéral et président des louvetiers de l'Hérault, Robert Contreras ouvre la

Check list

Pour participer à une journée de chasse au Mas Dieu, n'oubliez pas d'emmener votre permis, visé et validé, votre attestation d'assurance.

Vous devez posséder une arme, en revanche, vous ne pouvez pas emmener vos chiens, vous devrez suivre les auxiliaires spécialement sélectionnés pour cette formation.



Robert Contreras, Secrétaire général de la Fédération présente le site et ses activités

séance par une présentation du site. Propriété du Conseil Général qui a cédé les droits de chasse à la fédération, le site du Mas Dieu s'étend sur 550 hectares aux portes de Montpellier et se veut une expérience pilote unique en France. Unique par les aménagements dont le territoire a fait l'objet ; parc à lapins, volière anglaise d'un hectare pour l'acclimatation de faisans, pâturage et ouvertures de milieux. Unique aussi par sa vocation ambitieuse : " *le mas Dieu aura plusieurs missions, explique Robert Contreras : renforcer la passion des jeunes chasseurs en leur offrant l'accès à un territoire exemplaire et giboyeux. Et enfin, ce site devrait se révéler un formidable outil de communication auprès du grand public.* " Bref, une école performante pour renforcer les compétences cynégétiques des générations à venir.

Après cette brève allocution, le contenu du module théorique vous délivrera des informations utiles sur les armes, les munitions et les différents modes de chasse autorisés dans notre pays. Ludovic Aymard, technicien fédéral en charge de la formation, vous transmettra quelques notions élémentaires concernant le respect des règles de sécurité, des pratiques agricoles et de l'éthique qui doit être observée à la chasse du petit gibier. Les agents de l'ONCFS vont ensuite prendre la parole pour un exposé sur le droit de la chasse et vous expliquer comment réagir lors d'un contrôle de garde-rie. Les nouveaux chasseurs, mais aussi, parfois, leurs accompagnants qui pratiquent depuis plusieurs années, semblent satisfaits d'être ainsi conseillés par des professionnels expérimentés aptes à répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser. Au terme de ces trois heures riches et instructives, il est temps de passer au repas. Elus fédéraux, techniciens et agents de l'ONCFS vont alors s'attabler avec les participants et les discussions vont pouvoir se poursuivre en toute liberté jusqu'à 14 heures.

Ensuite, la pratique !

14 heures, fin du repas. Il est grand temps de passer à la pratique. Deux groupes vont alors se former, ceux qui vont partir chasser le lapin au chien courant et ceux qui traqueront les faisans implantés sur le site, voire, pourquoi pas, la bécasse au chien d'arrêt.



Avant de débiter la journée, les gardes procèdent aux vérifications d'usage des participants (assurance, validité du permis...)



Durant la matinée, les techniciens déroulent le module théorique de la formation.

Quoiqu'il en soit, chacun de ces deux groupes est accompagné de très bons chiens pour chasser dans les meilleures conditions possibles. En milieu d'après midi, les deux groupes vont s'intervertir et changer de mode de chasse. Nous sommes partis derrière un jeune chasseur de 17 ans, Franck Estarli, qui n'a jamais chassé au chien d'arrêt. Visiblement, il piaffe d'impatience à l'idée de décrocher l'un des superbes faisans issu de la volière anglaise dont la population a bien fait souche sur le site.

Devant les épagneuls français du délégué départemental du Club Saint-Hubert, les premiers oiseaux ne tardent pas à prendre leur essor. Mais Franck reste raisonnable, il ne tire ni en



A la mi journée, le repas pris en commun entre les participants et l'encadrement favorise les échanges et la convivialité.

direction de la route, ni de la ligne haute tension, encore moins vers la volière anglaise où les coqs colorés vont immédiatement trouver refuge.

Au bout d'une heure, respectant scrupuleusement les règles de sécurité, notre jeune nemrod n'a toujours pas eu le loisir de tirer. Après tout, c'est aussi cela, la chasse ! N'oublions pas que la mission première de cette formation est de renforcer la sécurité en action de chasse au petit gibier. Cyril Moreau, technicien

fédéral, se félicite du calme et du sang froid dont fait preuve ce premier chasseur, " *mais il faudrait quand même le mettre en situation de tir* ", espère ce dernier.

Les divines surprises du Mas Dieu

Et bientôt, l'occasion va se présenter, superbe. La cloche de Nina, une chienne " estampillée ONCFS ", se tait soudainement au cœur d'un taillis de chêne vert. Franck se place en espérant décrocher

enfin son premier faisan. Les conditions de tir, rapidement analysées, sont impeccables. La chienne rompt enfin l'arrêt... et contre toute attente, ce n'est pas un faisan mais une belle mordorée qui prend son envol et passe juste sur la tête de Franck ! Ce dernier hésite un instant, surpris par le caractère inattendu de cette rencontre. Au bout d'une seconde interminable, il lève néanmoins le fusil et tire. La mordorée tombe. " *Je n'en reviens pas, c'est ma première bécasse...* ", confie Franck dans un sourire éberlué.

Rapporté par les chiens, le bel oiseau roux est remis à Franck qui se retrouve félicité par tout le monde. Les professionnels de l'Office et de la Fédération vont alors lui montrer comment déterminer s'il s'agit d'une jeune bécasse ou pas, lui expliquer où se trouve et ce qu'est la plume du peintre... Cette première bécasse, quel formidable cadeau pour le jeune Franck. Quelle belle journée pour un nouveau chasseur !



Non, ce n'est pas un faisan, mais bel et bien une bécasse. Quelle aubaine pour ce jeune chasseur !



L'examen de la mordorée et la mise à jour immédiate du carnet de prélèvement

Franck Estarli, jeune chasseur

" Je retire de cette journée une première expérience fort agréable de chasse au chien d'arrêt, moi qui suis d'ordinaire plutôt chasseur de lapin. Et puis cette première bécasse, inespérée, qui restera longtemps dans ma mémoire. Je suis venu pour apprendre des choses utiles sur la chasse du petit gibier. C'est, je crois, chose faite ! "



ORGANISATION DES SERVICES

DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT

DIRECTION



Jean-Pierre HURON, Directeur :

Appui juridique aux sociétés de chasse, à la garderie particulière
Dossier Natura 2000 pour la partie des recours
Dossiers contentieux et sensibles
Tél. 04.67.15.64.42
jeanpierre.huron@fdc34.com

Frédérique LONGOBARDI, Directrice adjointe : Direction du personnel administratif, technique et Guichet Unique

Administration générale, mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration
Tél. 04.67.42.12.26 (secrétariat)
frederique.longobardi@fdc34.com



SERVICE ADMINISTRATIF



Paola GREGO, secrétaire :

Accueil téléphonique et physique des adhérents et du public
Vente de matériel et gestion des stocks
Secrétariat du permis de chasser, des formations de l'Ecole de chasse et de nature du Soulié
Gestion des cartes citadins
Tél. 04.67.42.12.25
paola.grego@fdc34.com

Christine VIVES, secrétaire administrative :

Secrétariat du Président et de la Direction
Gestion des demandes de subventions conformes au catalogue
amélioration de la chasse
Gestion des insertions publicitaires dans le bulletin fédéral
Relations avec les associations de chasse
Gestion des formations pour le piégeage
Tél. 04.67.42.12.26 - christine.vives@fdc34.com



Christine ANGLES, secrétaire administrative :

Gestion des adhérents, des droits de vote et des abonnements
Régisseur adjoint pour le Guichet Unique
Mise à jour du fichier des CERFA pour le Guichet Unique et le bulletin
Tél. 04.67.15.64.46
christine.angles@fdc34.com

Armelle GUIONNET, responsable comptable et financier :

Tenue de la comptabilité et de la gestion financière
Régisseur pour le Guichet Unique
Relations avec les fournisseurs
Tél. 04.67.42.12.27
armelle.guionnet@fdc34.com



SERVICE TECHNIQUE



Guillaume DALERY, technicien supérieur :

Animateur du service technique
Tél. 06.70.40.87.48
guillaume.dalery@fdc34.com



Olivier MELAC, technicien :

Plans de chasse
Carnets de battue
Formation grand gibier au Soulié
Animation des unités de gestion grand gibier
Tél. 06.72.28.85.36 / 04.67.97.89.84
olivier.melac@fdc34.com
Basé à l'agence technique des hauts cantons (Bédarieux)

Ludovic AYMARD, technicien :

Formation permis de chasser
Formation petit gibier au Mas Dieu
Tél. 06.16.97.74.68 / 04.67.42.12.28
ludovic.aymard@fdc34.com
Basé au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)



Nicolas PUECH, technicien adjoint :

Prêt matériel de prévention grand gibier
Subvention clôture
Réseau SAGIR
Tél. 06.89.89.65.87 / 04.67.97.89.85
nicolas.puech@fdc34.com
Basé à l'agence technique des hauts cantons (Bédarieux)

Cyril MOREAU, technicien :

Animation des unités de gestion petit gibier
Suivis petit gibier + dégâts lapins
Tél. 06.74.88.11.58 / 04.67.15.64.44
cyril.moreau@fdc34.com
Basé au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)



Denis CARRIERE, technicien :

Indemnisation dégâts grand gibier
Agrainage + Observatoire dégâts
Tél. 06.72.40.32.54 / 04.67.97.89.86
denis.carriere@fdc34.com
Basé à l'agence technique des hauts cantons (Bédarieux)

Tanguy LEBRUN, technicien :

Suivis gibier d'eau et migrateurs terrestres
Dégâts lapins et oiseaux
Nuisibles
Tél. 06.16.97.76.54 / 04.67.15.64.43
tanguy.lebrun@fdc34.com
Basé au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)



Le bilan sanglier à mi saison

Hausse généralisée des prélèvements sur l'ensemble du département et baisse des indemnisations des dégâts. Comme chaque année, certaines unités de gestions joueront les prolongations, avec des fermetures qui s'étalent jusqu'au 24 février 2008.

Tout le monde l'a bien compris, ce n'est pas parce qu'il y a moins de dégâts qu'il y a moins de sangliers. La preuve, partout les prélèvements comptabilisés à mi saison sont à la hausse alors que globalement la facture des dégâts accuse une baisse, (légère hausse seulement dans les UG 4, 10, 13 et 21).

A noter tout de même que 50 % des dégâts sont occasionnés entre le 15 août et le 15 septembre, ce qui justifie amplement une ouverture de la chasse durant cette période et que seulement 20 dossiers représentent 30 % environ du total des indemnisations.

Pourquoi une telle situation ?

La hausse des populations de sangliers est consécutive à une excellent reproduction de l'espèce durant l'année 2007, favorisée par l'abondance de nourriture sylvestre. La présence au tableau de nombreux jeunes est révélatrice de cette situation.

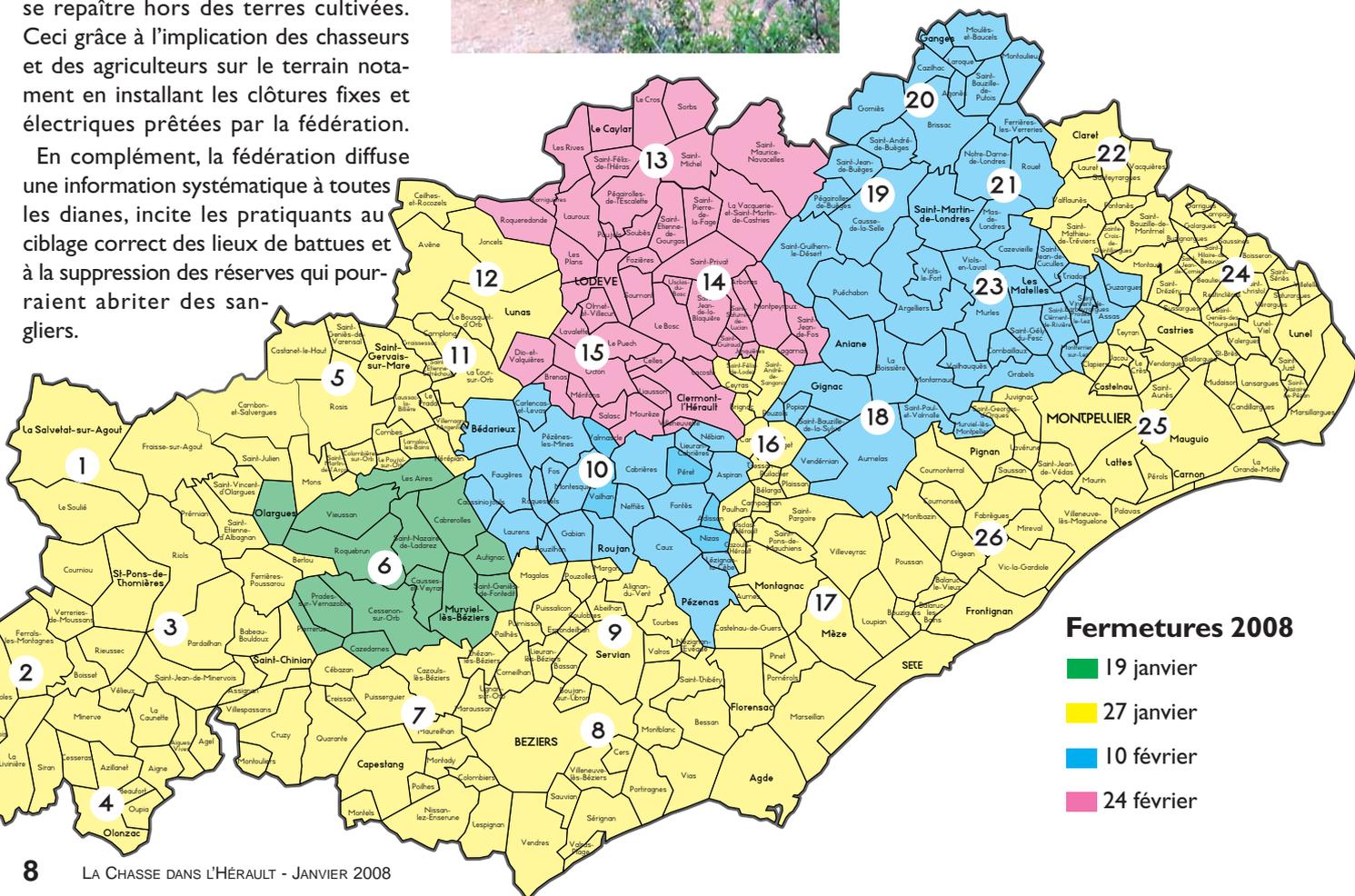
Côté dégâts, la baisse des indemnisations n'est pas le fait du hasard. Le dispositif mis en place par la fédération a pour but de contraindre les sangliers à aller se repaître hors des terres cultivées. Ceci grâce à l'implication des chasseurs et des agriculteurs sur le terrain notamment en installant les clôtures fixes et électriques prêtées par la fédération.

En complément, la fédération diffuse une information systématique à toutes les dianes, incite les pratiquants au ciblage correct des lieux de battues et à la suppression des réserves qui pourraient abriter des sangliers.



Battues administratives

En complément du dispositif de maîtrise des dégâts, des battues administratives sont organisées par les louvetiers sur ordre de l'Administration, mais seulement quand toutes les autres solutions s'avèrent inefficaces voire impossibles à mettre en oeuvre. Ce fut le cas dernièrement à Fréjorgues où, pour des problèmes évidents de sécurité, les sangliers sont indésirables. La chasse étant interdite dans l'enceinte de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée, il fallut l'intervention des louvetiers pour abattre quelques animaux et faire fuir les rescapés.



Le coin du piégeur

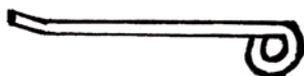
Le Belisle est un piège à palette et à lacet très efficace pour capturer les renards, à condition qu'il soit bien réglé. Explications.

Rappelons tout d'abord le principe de fonctionnement des pièges à palette et à lacet qui sont arrivés sur le marché en 1995, lorsque le piège à mâchoires traumatisantes fut interdit par la réglementation. Lorsque l'animal pose sa patte sur la palette, les mâchoires (non traumatisantes) se referment et le collet monte simultanément autour de la patte, au-dessus des mâchoires. Lorsque l'animal tente de s'enfuir, le collet se tend et lui enserre la patte, les mâchoires se relâchent et l'animal reste pris uniquement par le collet.

Comment l'améliorer ?

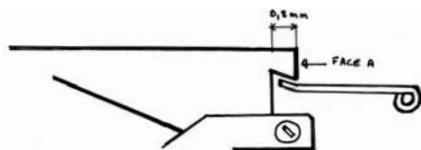
Sorti d'usine et flambant neuf, le Belisle nécessite quelques réglages fins :

1) Le taquet



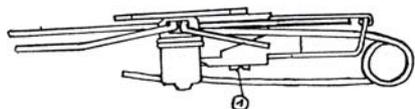
D'origine, le taquet est droit. Pour que le piège se déclenche au bon moment, il faut le plier légèrement vers le haut et limer l'extrémité afin qu'il se positionne correctement dans son logement.

2) Le logement du taquet



A l'aide d'une petite lime triangulaire, il faut échancre ce logement pour que le taquet se positionne correctement à l'intérieur. Il faudra ensuite limer la face A pour que la profondeur du logement n'excède pas 8/10ème de millimètre.

3) La position de la palette

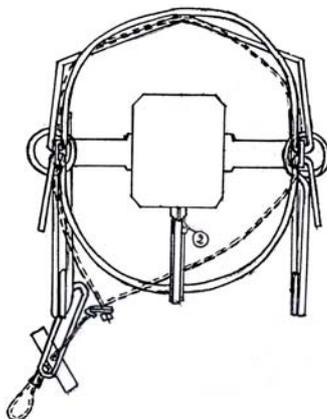


Quand le piège est tendu, la palette doit être parfaitement à l'horizontale par rap-

port aux mâchoires. Pour cela, desserrez la vis de réglage I, mettez le taquet dans son logement et placez la palette bien à plat. Resserrez la vis.

4) La sensibilité de la palette et des ressorts

Au déclenchement, la palette ne doit être ni trop dure, ni trop sensible. Pour



régler la sensibilité, serrez le boulon 2 de telle façon que le piège se déclenche lorsque vous poserez sur la palette un poids compris entre 600 et 900 grammes. C'est à peu près la charge d'un renard qui pose sa patte. Les ressorts



doivent sauter à la première traction de l'animal. Soyez vigilant à leur réglage et surtout à ceux des petits taquets dans lesquels ils se placent.

Les conseils d'André Bidalet, Vice président de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault

La saison de chasse se termine, les équipes de piégeurs reprennent du service. Les pièges homologués (législation oblige) sortent de leur léthargie. A chacun ses astuces et ses petits trucs. Les piégeurs agréés de notre département sont plus que jamais présents sur le terrain. Un terrain qu'ils n'ont en fait jamais quitté puisque la plupart d'entre eux sont chasseurs et quelquefois garde chasse.

Les piégeurs ont compris depuis longtemps que sans la régulation des prédateurs et sans une certaine éthique de la chasse, le gibier se fera de plus en plus rare... et le chasseur aussi. En effet, quel Nemrod prendrait plaisir à aérer son chien et son fusil s'il n'y avait pas de gibier ? Or, contrairement à la flore, la faune se sort pas de terre systématiquement tous les ans à la même époque. Le capital gibier est comparable à un capital financier. Il doit être géré toute l'année et le chasseur ne doit prélever que les intérêts de ce capital. Ce n'est que dans ces conditions que la chasse perdurera. Pour l'heure, au boulot les trappeurs !

A noter que l'ADPAH envisage d'organiser une demi journée de remise à niveau un samedi de février portant sur la nouvelle législation sur le piégeage entrée en vigueur le 1er juillet 2007. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire inscrire soit chez le secrétaire de l'Association Patrice Avert (04 67 46 00 63), soit auprès du trésorier Jean-François Emier

(04 67 62 20 16).

Les dates de fermeture à revoir rapidement

Dans un récent courrier, le président de l'ANCGE Philippe Bettig demande au Ministre de l'Ecologie, avec de nouvelles propositions de dates de fermeture à l'appui, de mettre en oeuvre les engagements pris par le Président de la République.

L'heure est venue de se pencher sur le calendrier de fermeture de la chasse des oiseaux d'eau migrateurs en France pour la saison 2007-2008. La promesse du Président de la République d'apporter des améliorations notables à ce calendrier n'a pu être honorée pour l'ouverture de l'été 2006. Le motif avancé pour ce report : des menaces sur la tenue du Grenelle de l'Environnement par les groupuscules extrémistes antichasse conviés à cette table ronde.

Les chasseurs de gibier d'eau ont subi, conscients que les enjeux politiques imposent parfois des compromis et convaincus qu'à la prochaine occasion, promesse serait tenue.

L'occasion est là aujourd'hui avec février 2008 tout proche.

Le Président SARKOZY l'a annoncé à plusieurs reprises et écrit le 11 juin 2007 dans un courrier adressé au Président de la Fédération Nationale des Chasseurs : " *Le Conseil d'Etat, sur la base des conclusions de l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats, a retenu le principe de la chasse durant les périodes de recouvrement. Je souhaite, en concertation permanente avec les associations de chasseurs, que la réglementation suive ces principes qui garantissent le développement des espèces sans porter d'atteintes inutiles à votre activité* ".

Ce principe, relevé par le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil d'Etat, M. Aguila, avait préalablement été affirmé par la Commission européenne dans son guide interprétatif de l'article 7-4 de la D79-409 : compte tenu des fluctuations saisonnières et des variations inhérentes au vivant, les décades retenues par le Comité ORNIS pour la fin de la

période de dépendance et le début du trajet de retour vers les lieux de nidification sont théoriques. Il n'est donc pas impossible, pendant ces décades, qu'un chevauchement avec le calendrier cynégétique puisse se produire.

D'autre part, différents travaux comme ceux de l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats ont permis d'affiner la connaissance en ce qui concerne certaines espèces d'oiseaux d'eau, notamment quant au commencement de leur trajet de retour.

L'ANCGE vous propose que ces promesses, d'une part, avancées scientifiques, évolutions juridiques et jurisprudentielles, d'autre part, soient traduites de façon



concrète dans le calendrier de fermeture de la chasse des oiseaux d'eau de février 2008.

Vous trouverez ci-jointe une fiche synthétique incluant dates et argumentations qui est notamment le fruit de plusieurs réunions de concertation avec la Fédération Nationale des Chasseurs.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien la regarder avec bienveillance et y saisir l'opportunité de remplir les engagements du Président de la République envers le monde de la chasse du gibier d'eau. L'ANCGE et moi-même restons bien évidemment à votre entière disposition pour en débattre plus en détails si vous le désirez.

Les dates proposées par l'ANCGE

Chipecau : 31 janvier

Canards de surface et canards plongeurs, foulque, poule d'eau : 10 février

Vanneau huppé, barges, huîtrier pie : 10 février

Pluviers : 20 février

Oies : 20 février

Bécassines, chevaliers, courlis, bécasseau maubèche, râle d'eau, canards marins (eider, harelde, macreuses) : 29 février



Une mission gouvernementale pour Frédéric NIHOUS

L'ancien candidat à l'élection présidentielle vient d'être chargé par le ministre de l'Agriculture Michel Barnier d'une mission sur la ruralité. Voici les principaux points de sa lettre de mission.

1) Identifier les pratiques de diversification des activités agricoles et de leur développement potentiel.

En effet, les activités de diversification des exploitations agricoles, hors production agricole, sont très nombreuses. Celles liées à la valorisation des productions agricoles (transformation à la ferme, vente directe, circuits courts de commercialisation...) ou aux activités touristiques (hébergements à la ferme, restauration,...) sont aisément identifiées.

Cependant, de nombreuses autres activités comme les activités cynégétiques, halieutiques, équestres, et plus largement de loisirs et de nature, recèlent un réel potentiel de développement insuffisamment connu et valorisé.

De même, des services participant au développement rural, tels l'encadrement d'activités de pleine nature, l'entretien rémunéré de l'espace pour le compte de collectivités, sont pratiqués que ce soit dans le cadre du statut des exploitations agricoles ou d'autres statuts (salarié, indépendant,...)

2) Identifier les freins et obstacles au développement de ces activités.

Lorsqu'ils prennent place dans le cadre de l'activité de l'exploitation agricole, les services participant au développement rural sont confrontés à de nombreuses questions, dans des domaines variés, qui sont souvent sources de contraintes. Il peut s'agir de questions fiscales (seuil de revenus, distorsion de concurrence avec d'autres secteurs économiques,...), de questions sociales (maintien du statut agricole...), de question des normes (dans le domaine de l'hygiène, de l'accueil du public,...), de questions administratives mais également de la question de l'accès aux soutiens financiers (diversité



des politiques de soutien de la part des collectivités territoriales, articulation des différentes sources de financement).

Certains obstacles peuvent relever d'un niveau collectif, telles la question de la formation des acteurs, notamment pour l'exercice complémentaire d'activités nécessitant des diplômes spécifiques, celle de l'organisation collective de l'activité ou encore la question de la communication.

3) Examiner les éléments d'acceptabilité sociétale de ces activités.

Certains aspects doivent être approfondis, notamment l'image de ces activités de service auprès des bénéficiaires, mais aussi des prescripteurs et des agriculteurs.

La prise en compte des volets économiques, sociaux et environnementaux de ces activités est un élément de leur contribution à la durabilité des territoires ruraux qui doit être étayé (empreinte écologique par exemple).

4) Proposer des solutions concrètes et d'application rapide pour favoriser le développement des activités agricoles au travers des services participant au développement rural.

Afin de surmonter les freins et obstacles au développement des activités agricoles au travers des services participant au développement rural, il est nécessaire d'identifier les solutions possibles en établissant l'impact économique et en veillant à leur acceptabilité par l'ensemble des partenaires.

Première réaction de l'intéressé

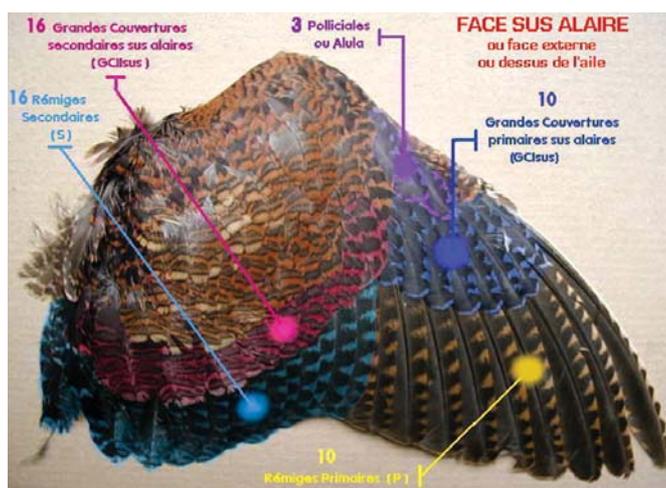
"Accepter cette mission ne signifie pas alliance, fusion ou autocensure", précise Frédéric Nihous. "Ceci ne nous empêche pas de garder notre indépendance politique et notre liberté de parler ou de porter nos revendications et valeurs".

Bécasse des bois : jeune ou adulte

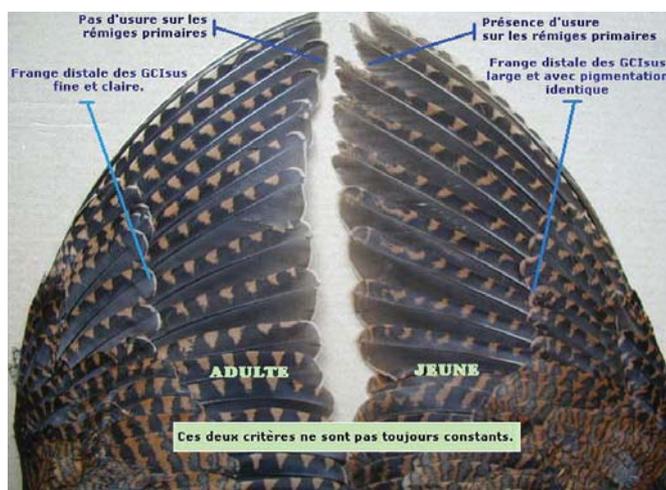
Le Club national des Bécassiers publie sur son site Internet (<http://salah.club.fr>) une mini étude fort intéressante qui permet d'apprendre rapidement à différencier, par l'observation des ailes, une bécasse jeune d'une adulte. Suivez le guide...



Votre premier travail consistera à apprendre à distinguer les différents groupes de plumes tant sur la face externe de l'aile que sur la face interne



Voici deux photos pour mémoriser les différents critères qui vont vous permettre de différencier une bécasse jeune d'une adulte



Contre le braconnage de la bécasse

Depuis quatre saisons, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a mis en place un programme de lutte contre la bécasse à la passée. Chaque année, des bilans issus d'interventions sur le terrain sont établis et engendrent de nouvelles dispositions pour juguler ces actes de braconnage.

Une concertation entre les différents partenaires, unanimes et solidaires contre le braconnage de la bécasse, a permis de mettre en place une stratégie animée par une volonté très forte de voir disparaître cette pratique illicite. Des zones ciblées vont être soumises à une surveillance accrue des différents services de garderie.

Chaque année, malgré l'interdiction du tir à la passée et en dépit des mesures de prévention mises en place (articles de presse, rappel de la loi ...) des braconniers sont pris.

Voici les quelques portraits types de passeurs qui ne reflètent heureusement pas la conduite responsable de la majorité des chasseurs...

- Chasseur de grives qui reste tard (après l'heure légale) à son poste (ou à coté) pour tirer des 'rasaires' mais qui se place alors face au bois et tourne le dos au sens de la montée des dernières grives. Idem pour le matin : il est encore 'placé' à l'envers.

- Chasseur qui, à la tombée de la nuit, 'a perdu' son ou ses chiens et attend fusil chargé mais... ne les appelle pas.

- Chasseur de bécasse sans scrupule qui envisage d'accroître son tableau journalier en tuant des oiseaux à la passée.

- Chasseur de grand gibier qui fait le pied du matin avec un calibre 12 chargé de plombs N° 9.

- Chasseur qui, dans un but lucratif, et pour rentabiliser son permis vend tout son gibier à des amis et même à des restaurateurs peu scrupuleux.

- Chasseur et passeur occasionnel : l'occasion fait le larron : " oh... rien qu'une : c'est peu ! "

Ces attitudes ne sont pas exhaustives... car chaque année, de nombreux chasseurs subissent des contrôles, se retrouvent devant les tribunaux, paient des amendes parfois importantes, voient leur permis de chasse retiré (voire même le fusil et/ou leur voiture).

Des PV qui coûtent chers

Voici quelques jugements pour des PV réalisés en 2006-2007 dans la région.

Le Tribunal de Police d'Alès a rendu un jugement le 12 juin 2007 pour chasse de

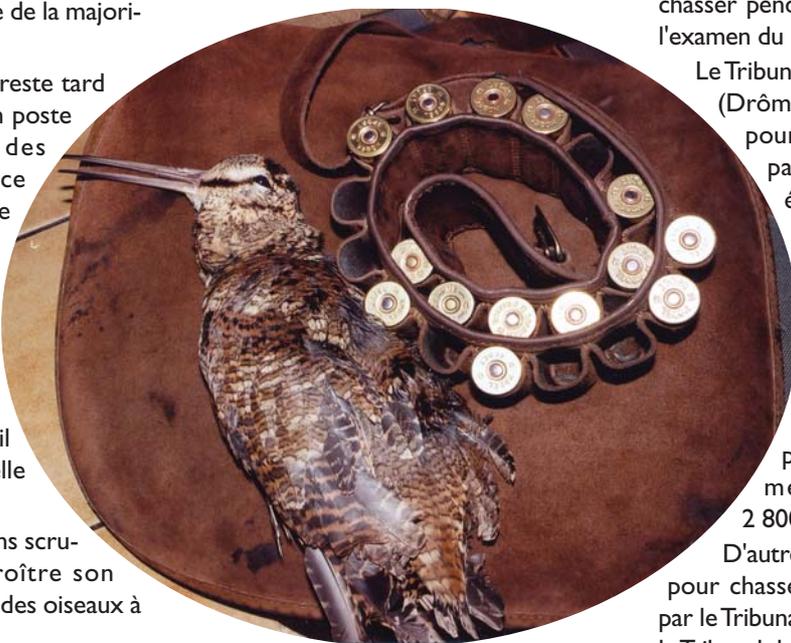
Le Tribunal de Police d'Uzès a rendu un jugement le 6 novembre 2007 pour chasse de la bécasse à la passée à Sabran (Gard). Le prévenu a été condamné à une amende, à des Dommages et Intérêts aux parties civiles. Montant total = 2 200 €, privation de son permis de chasser pour 2 ans. (il devra repasser l'examen du permis de chasser).

Le Tribunal Correctionnel de Perpignan a rendu deux jugements le 25 octobre 2007 pour chasse de la bécasse à la passée à Corbères-les-Cabanès (Pyrénées-Orientales). Un des deux prévenus a été condamné à une amende, à des Dommages et Intérêts aux parties civiles. Montant 2 500 €, à confiscation de l'arme et des munitions, privation du permis de chasser pendant 1 an. (il devra repasser l'examen du permis de chasser).

Le Tribunal Correctionnel de Valence (Drôme) a rendu deux jugements pour chasse de la bécasse à la passée. L'un des prévenus a été condamné à une amende de 200 €, à la confiscation de son arme, à un retrait de 2 ans du permis de chasser. L'autre prévenu a écopé d'un retrait de 6 mois de son permis de chasser. Par contre les deux prévenus ont été solidairement condamnés à payer 2 800 € aux parties civiles.

D'autres jugements ont été rendus pour chasse de la bécasse à la passée par le Tribunal de Police de Carcassonne, le Tribunal de Police d'Aix en Provence, le Tribunal de Police de Nîmes et d'autres affaires sont en cours d'instruction et passeront d'ici peu devant le Tribunal de Police de Saint-Pons-de-Thomières et le Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

CNB Languedoc-Roussillon



la bécasse à la passée à Tornac (Gard). Le prévenu a été condamné à une amende, à des Dommages et Intérêts aux parties civiles. Montant total = 1 900 €, confiscation de l'arme et privation du permis de chasser pour 1 an (il devra repasser l'examen du permis de chasser).

Le carnet de prélèvement universel testé dans l'Hérault

La connaissance des prélèvements représente un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de la chasse. Dans ce contexte, la fédération a décidé de tester un nouvel outil pour la récolte des données cynégétiques : le CPU ou Carnet de Prélèvement Universel. Il est actuellement utilisé, à titre expérimental, par les chasseurs de Villeveyrac.

La connaissance des prélèvements par la chasse est désormais une demande forte de l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne les espèces migratrices qui ne peuvent être gérées isolément par chaque pays. Pour preuve, récemment, trois conférences internationales ont traité spécifiquement de l'ampleur des tableaux de chasse dans la communauté Européenne. La raison de cet intérêt soudain, c'est la conservation de certaines espèces migratrices et le manque de connaissance précise de leurs populations. L'Europe veut donc mobiliser des outils de suivi des populations animales afin de lancer des " plans de restauration " par espèce, comme c'est le cas actuellement pour la barge à queue noire et probablement demain pour le vanneau et la bécasse. Evidemment, parmi les causes de déclin, la chasse et d'ores et déjà dans le collimateur. " *Normal, il est plus facile d'ennuyer le chasseur que de freiner la dégradation des zones humides ou la péri-urbanisation* ", analysait lors du forum " la chasse en campagne " un député européen.

Un carnet pour défendre la chasse

La chasse, bouc émissaire de l'Europe ? " *En tout cas, nous observons que chaque fois que nous avons pu apporter des données sur les prélèvements, cela a joué en notre faveur* ", note Régis Hargues, qui pilote le dossier CPU à la fédération nationale des chasseurs. " *Ce fut le cas par exemple de la bécassine sourde, pour laquelle la connaissance des tableaux a permis de revoir les estimations d'effectifs à la hausse et d'éviter son classement en espèce protégée.* " Ainsi, les populations chassables sont souvent sous estimées, tandis que les prélèvements se révèlent systé-



matiquement surestimés. Mais il est difficile pour le monde de la chasse de contester les estimations parfois fantaisistes des associations de protection de la nature, alors qu'en définitive, nous ne sommes pas capables aujourd'hui de nous prononcer sur le tableau annuel national de merles noirs, de grives draines, de bécasseau maubèche ou encore de geai des chênes. " *La transparence en ce domaine est donc un atout politique majeur pour la défense de la chasse* ", poursuit Régis Hargues.

Le CPU dans l'Hérault

D'où l'idée du CPU. La fédération des chasseurs de l'Hérault, intéressée par cette démarche d'un genre nouveau, a décidé l'année dernière de tester ce carnet universel sur la société de chasse de Villeveyrac, afin d'évaluer son efficacité et avant d'éventuellement l'adopter. Pour la deuxième saison consécutive, les deux cents chasseurs de Villeveyrac utilisent donc le CPU et nous avons voulu connaî-

tre leurs impressions à ce sujet.

" *C'est évidemment une contrainte supplémentaire dans l'exercice de notre loisir, précise d'emblée David Fichou, vice président de la société de chasse, et nous ne l'avons pas présenté autrement à nos membres. En même temps, ce carnet de prélèvement universel n'a rien de l'usine à gaz que nous redoutions. Moyennant un peu de pédagogie, il est finalement assez facile d'utilisation. Et surtout, il représente un outil absolument essentiel pour la gestion des populations de gibier.* "



Avec le CPU, il sera plus facile pour le monde de la chasse de contrer les estimations parfois fantaisistes des associations de protection de la nature

Analyse identique du côté de la fédération où Tanguy Lebrun, l'un des techniciens en charge du petit gibier, considère le CPU comme " utile et efficace d'après les premiers retours d'expérience que nous avons. En terme de récolte de données, c'est même un outil technique génial qui permet d'évaluer l'état des populations chassées, y compris les espèces migratrices pour lesquelles nous manquons singulièrement d'informations, mais aussi de mesurer la pression de chasse, et de responsabiliser les pratiquants. "

Pour cette première expérience, la fédération a choisi de rendre le port des carnets en action de chasse ainsi que leur retour en fin de saison obligatoires. Le CPU permet ainsi de contrôler le respect des PMA. L'analyse des carnets permettra également de constituer une base de données inédites sur la régulation des nuisibles chassés à tir, comme par exemple les corvidés, qui viendra compléter les renseignements issus des carnets de piégeage. Bref, le CPU devrait offrir, à terme, une véritable mine d'informations. D'autant que les taux de retour semblent pour l'instant très encourageants : " l'an dernier sur Villeveyrac, nous avons reçu en fin de saison plus de 70 % des carnets dis-

tribués et ils étaient quasiment tous exploitables, se réjouit le technicien fédéral, alors que le carnet petit gibier est généralement retourné à moins de 5 %. "

Complexe, le CPU ?

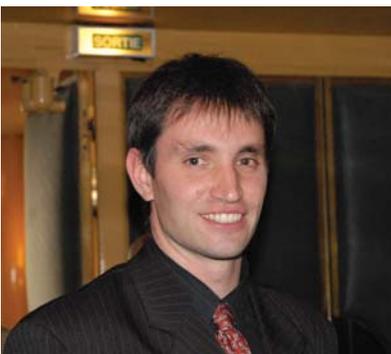
Reste le grief de la complexité d'utilisation. Avec ses trente cinq pages, ses codes par espèces et par territoire, son calendrier des sorties qui oblige à consigner même les bredouilles et son remplissage qui nécessite le port d'un stylo, le CPU est néanmoins beaucoup plus complexe que les carnets départementaux de prélèvement à perforation. En outre, il oblige les personnels fédéraux à une saisie manuelle en fin de saison, qui ne peut se faire qu'au rythme de 200 carnets par jour et par personne. Mais " ce n'est pas une grosse contrainte au regard des apports attendus ", précise Tanguy Lebrun, qui verrait d'un bon œil son extension à l'échelle départementale.

Pour David Fichou, " le CPU a déjà bien évolué par rapport au prototype que nous avons testé l'an dernier. Il a gagné en simplicité et nos chasseurs ont fini par l'adopter. Finalement, c'est juste une habitude à prendre. J'en veux pour preuve le sérieux exemplaire avec lequel les chasseurs de Villeveyrac l'ont retourné et rempli. "

En dernier lieu, insistons sur l'aspect ludique que peut revêtir un tel carnet. Avec la possibilité qui est offerte aux chasseurs de saisir eux-mêmes leur carnet en ligne, ils peuvent connaître leurs prélèvements et analyser leur saison en temps réel sur internet. La connaissance de son tableau de chasse personnel étant toujours l'objet d'une certaine curiosité, le CPU devrait y gagner en popularité. Alors, bientôt tous au CPU ?

Pour en savoir plus, créer ou saisir son CPU en ligne : www.carnetcpu.com

Régis Hargues en charge du programme " CPU " à la fédération nationale des chasseurs



" Nous devons faire en sorte que les associations de chasseurs n'aient aucun scrupule à communiquer leurs tableaux, d'autant plus que ces derniers sont souvent très modestes. Leur connaissance offre presque toujours un argument de poids pour aller chercher ailleurs les causes de la régression des espèces. Par exemple du côté de la destruction des habitats, de la pollution, des collisions routières ou encore de la prédation. "

Les dix objectifs du CPU

- Connaître les tableaux de chasse et suivre les évolutions de populations
- Fournir ainsi un outil de gestion des populations
- Recueillir des données pour la recherche environnementale
- Evaluer l'impact de la chasse sur les populations
- Rester maître de la donnée " prélèvement ", avant que d'autres ne s'en chargent
- Défendre la chasse au niveau national et européen
- Anticiper d'éventuelles contraintes réglementaires (ex : le carnet de hutte)
- Faire contrepoids aux ONG naturalistes
- Afficher notre transparence auprès du grand public
- Valoriser le travail des structures cynégétiques

David Fichou, vice-président de la société de chasse de Villeveyrac

" Le CPU, évidemment, est d'abord perçu par les chasseurs comme une contrainte de plus. Il faut se donner la peine d'expliquer ses objectifs, ses enjeux et son mode de fonctionnement si l'on veut que les chasseurs s'en emparent et le remplissent correctement. Il y a donc un peu de pédagogie à faire au départ. Mais à terme, si la confiance règne entre les chasseurs et leurs gestionnaires de territoire, il offre un outil vraiment formidable pour une gestion rationnelle des espèces chassables. En outre, à Villeveyrac, il nous a enseigné quelque chose de fondamental, à savoir que la pression de chasse est encore plus faible que nous le pensions sur notre société de chasse. On récolte donc des informations utiles avec ce carnet. "



Catalogue amélioration

Suite des bulletins n° 67 et n° 68

Fiche technique N°5 : le débroussaillage

Plusieurs exemples de débroussaillage

- 1) à la tronçonneuse
- 2) à la débroussailleuse
- 3) en garrigue au girobroyeur
- 4) sur les berges d'une rivière par une équipe de chasseurs



1) Rôle :

Aujourd'hui, la fermeture du milieu est néfaste au petit gibier. Afin d'accroître ou de maintenir des populations de petit gibier, il est important que le territoire soit aussi diversifié que possible de manière à offrir en toute saison une nourriture abondante et variée mais aussi des couverts de refuge et de reproduction.

Le débroussaillage a pour principal rôle d'ouvrir le milieu, d'accentuer l'effet de lisière et de créer ainsi une mosaïque de paysage d'autant plus intéressante qu'elle apporte à la faune sauvage une biodiversité végétale conséquente en terme de nourriture et de couvert.

2) Mise en place :

Nous distinguons deux sortes de débroussaillage :

Le débroussaillage léger qui concerne de petites zones en friche ou jachère. Il s'effectue au moyen de matériel léger (débroussailleuse, tronçonneuses,...). Il s'effectue sur des strates herbacées.

Le débroussaillage lourd quant à lui concerne des parcelles ou zones plus fermées. Il s'effectue sur les strates arbustives en ligneux et semi ligneux. L'utilisation d'un matériel plus lourds est nécessaire (girobroyeur,...).

La superficie débroussaillée n'excèdera pas 3 hectares au maximum par territoire. Les parcelles débroussaillées seront toutes cartographiées et entretenues régulièrement.

Il est recommandé de débroussailler en petit îlots parsemés afin de constituer des bandes abris.

Il est déconseillé de débroussailler entre le 15 avril et le 15 juillet afin de préserver les couvées.

L'avantage du débroussaillage est d'ouvrir le milieu sur certaines zones facilitant ainsi le passage du gibier. En augmentant l'effet de lisière, le changement de milieu apporte une plus grande richesse en végétaux et par la suite en insectes, ceci permettant à la faune sauvage de disposer d'un réservoir de nourriture et d'un couvert naturel et conséquent de manière pérenne. Ces critères sont importants dans le cantonnement et la survie des populations de petit gibier sur un territoire.

de la chasse (suite)

Fiche technique N°6 : la cage à corvidés

1) Rôle :

Le piégeage est un outil de gestion aidant à amoindrir l'impact de la prédation sur les populations de petit gibier. La cage à corvidés a pour but de réguler les populations de corvidés sans pour autant nuire à l'avenir de l'espèce elle-même. L'essentiel est de diminuer l'importance des dégâts qu'ils occasionnent sur le petit gibier et réduire également l'impact de leur prédation sur ces espèces rares ou sensibles.

2) Mise en place :

Ce type de piège fait partie de la catégorie I.

- Elle n'est pas soumise à l'homologation.
 - Elle peut être tendue en tous lieux sans balisages.
 - Elle est sujette à une déclaration en mairie obligatoire.
- L'ouvrage se présente sous forme d'un grand parallépipède démontable de 3 m de haut sur 3 m de large et 4 m de long, avec armature en bois ou en fer.

Il est composé de :

- 4 panneaux latéraux grillagés (grillage à mailles hexagonales de 48-51 mm),
- 2 panneaux grillagés inclinés à 45° vers l'intérieur formant un toit,
- 1 échelle centrale horizontale à 1,90 m du sol, sur laquelle viennent buter les deux panneaux inclinés. Cette échelle permet l'accès des corvidés à l'intérieur de la cage, mais leur en interdit la sortie,
- 1 porte grillagée de 1,50 m x 0,75 m ouverte dans l'un des panneaux latéraux.

Matériel utilisé :

Planches de 24 mm d'épaisseur, 80 mm de large, longueur totale d'environ 100 m, soit une surface de 8 m² de planches, 50 m² de grillage triple torsion, en nappe de 1,50 m à mailles hexagonales de 51 mm.

Conditions :

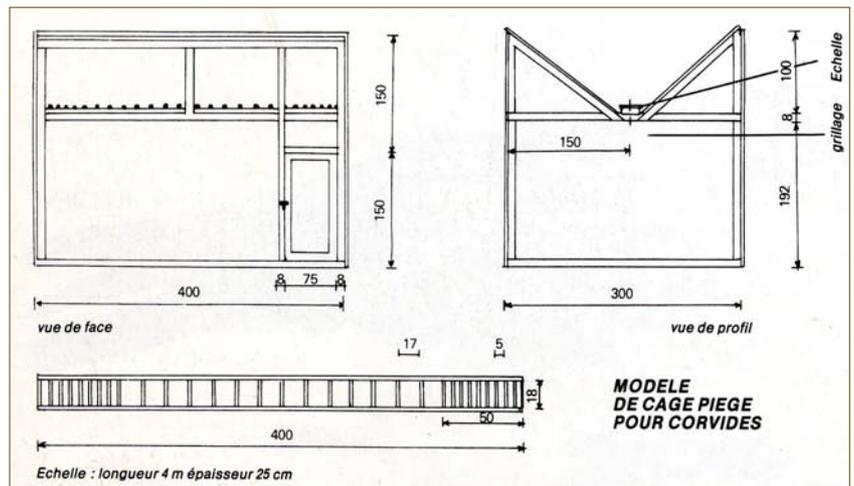
L'emplacement des cages à corvidés doit être cartographié.

Cette cage à corvidé est assez lourde à mettre en place dans le sens où elle n'est pas aussi mobile que la cage à pie hexagonale et une fois posée elle est difficilement transportable.

D'autre part les captures restent aléatoires et ne sont pas sélectives, il y a la possibilité de capturer des oiseaux de nombreuses espèces différentes (rapaces, pigeons, passereaux,...).

Elle demande des visites régulières pour nourrir et abreuver les animaux captifs ou les appelants.

Autres fiches dans le prochain bulletin



Migration prénuptiale des oiseaux d'eau en zone méditerranéenne

Depuis 2005, l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) travaille sur un protocole d'étude concernant la migration prénuptiale des oiseaux d'eau en zone méditerranéenne. Compte tenu des résultats, la reconquête des 2 premières décades de février est tout à fait envisageable, comme pour les grives.

Ce programme de suivi s'inscrit dans les orientations régionales et nationales de recherches sur les migrations non seulement pour conforter, mais aussi pour faire évoluer les dates de fermeture de la chasse des oiseaux d'eau sur la base de nouveaux résultats scientifiques obtenus grâce à une unité mobile radar à nacelle hydraulique couplée avec des stations bioacoustiques et complétée par des comptages visuels décennaux.

Cette nouvelle méthode hautement technologique a été utilisée pour la première fois depuis 2005 en zone méditerranéenne pour définir la chronologie de la migration prénuptiale.

Des outils performants

Le radar est particulièrement bien adapté au suivi de la migration car il s'affranchit des biais des observations visuelles engendrés par les facteurs météorologiques et la position de l'observateur. L'utilisation de cet outil dans le domaine de l'ornithologie est de plus en plus fréquente et convoitée en raison de la précision des résultats obtenus.

Les performances du radar tant en termes de distance de détection (enregistrement au delà de 1000 m), de directions de vol que d'applications nocturnes ou dans des conditions météorologiques n'autorisant pas les observations visuelles (brume, brouillard, pluie) garantissent largement le "principe de précaution" tant utilisé par certaines associations à des fins militantes mais pas du tout scientifiques.

Ces résultats concernent l'ensemble des espèces d'oiseaux survolant les zones étudiées en Provence et Languedoc-Roussillon mais sont complétés par une analyse par espèce selon les comptages visuels. Ils viennent non pas contredire les résultats antérieurs obtenus seulement par comptages visuels mais les compléter, les actualiser et les régionaliser en raison de la précision des nouveaux instruments de mesure.

Rappelons que le radar permet en premier lieu de préciser avec une excellente certitude la décade avant laquelle aucun déplacement migratoire n'est enregistré pour une région donnée et ce pour toutes les espèces confondues.

Des comptages en complément

Les déplacements des oiseaux d'eau s'avèrent très complexes. Il est donc difficile d'identifier le début de la migration prénuptiale étant donnée la diversité des types de déplacements d'oiseaux en dehors de leur aire de reproduction. C'est pourquoi, outre l'emploi du radar et des stations bioacoustiques, des comptages exhaustifs sur le terrain, pendant la période de l'étude radar, ont été réalisés durant chaque décade par les techniciens de fédérations. Les espèces présentes observées ont été recensées, ainsi que le nombre d'individus de chacune de ces espèces. Les résultats obtenus par cette méthode sont par la suite comparés à ceux de l'étude radar.

La zone d'étude

Le programme de recherche 2005-2008 sur la migration prénuptiale des oiseaux d'eau concerne le pourtour méditerranéen français. La zone d'étude s'étend du bassin Rhône-Durance-Verdon (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence) jusqu'aux étangs littoraux de l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales en passant par la Camargue. Les sites d'étude choisis pour le suivi " radar " 2006 et 2007 sont les suivants :

- un site en Camargue sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- un site dans l'Aude sur la commune de Fleury-d'Aude. Ce site, localisé dans les étangs languedociens, est une zone où il n'existe que





Les stations bioacoustiques permettent d'enregistrer les cris des oiseaux. Ces cris sont ensuite identifiés et comptabilisés.

peu d'hivernage. Cette caractéristique permet d'enregistrer uniquement (ou presque) les déplacements liés à la migration ou à l'erratisme hivernal.

L'étude 2007 s'étend de la deuxième décennie de janvier à la première décennie d'avril. Les comptages ont été effectués par les techniciens des différentes Fédérations de chasseurs.

Les résultats

De 2005 à 2007 et malgré les conditions météorologiques atypiques de l'hiver dernier, le tout début de la migration prénuptiale ne semble pas antérieur à la deuxième décennie de février avec des

"pics" très clairement identifiés en mars pour les 3 années. Toutefois par souci de rigueur nous renouvèlerons ce suivi en 2008 et selon les mêmes méthodes.

Le programme d'étude 2005-2008 accompli à ce jour, a permis de dégager des premières hypothèses quant au début et à la chronologie de la migration prénuptiale des oiseaux d'eau dans le Sud-est de la France. En effet, la position stratégique des sites de suivis (situés dans les couloirs de migration : Fleury-d'Aude étant plus en amont du couloir que Les Saintes-Maries-de-la-Mer) et la combinaison de différentes méthodes d'investigation (radar, comptages, etc.) ont permis d'établir une première approche de la chronologie de la migration prénuptiale.

Cependant, l'objectif final visant à apporter des données scientifiques solides sur le début de la migration prénuptiale du Sud-est dans le but de réviser les dates de fermeture de la chasse aux oiseaux d'eau de la zone méditerranéenne, n'est pas encore atteint.

En effet, certaines incertitudes subsistent, notamment en ce qui concerne le début de la migration prénuptiale à Fleury-d'Aude et l'identification des espèces associées aux pics migratoires. Afin de lever ces incertitudes, le suivi sera reconduit au printemps 2008. Celui-ci devrait permettre d'identifier le début de migration prénuptiale le plus

précoce sur chacun des 2 sites d'étude et d'y associer les espèces d'oiseau. Toutefois, certaines modifications et améliorations du protocole seront nécessaires.

Validation des travaux en 2008

Selon le directeur de l'IMPCF Jean-Claude Ricci, il faut engranger au minimum 3 ans d'études pour que celles-ci soient validées. 2005 étant considérée comme une année de paramétrage des instruments, ce n'est qu'à la fin de cette année (2008) que les résultats obtenus pourront être soumis à l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ONFSH).

Cet organisme scientifique a précisé pour mission de valider les études visant à déterminer des dates de chasse et de proposer ces dates au ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), qui pourra adapter son arrêté de fermeture, sans contrevenir au principe de la directive 79/409. Principe selon lequel les états membres "doivent veiller à ce que les espèces auxquelles s'appliquent la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers les lieux de nidification". Si les résultats engrangés par l'IMPCF jusqu'en 2007 se confirmaient cette année, nous pourrions obtenir une date de fermeture du gibier d'eau au 20 février.



Le puissant radar Furuno balaie le ciel en permanence afin de capter dans un large rayon la hauteur et la direction des vols

Le syndicat des chasseurs et propriétaires de Marsillargues

Avec ses 2500 hectares, le territoire de cette société de chasse compte parmi les plus vastes de notre département. Sa situation, entre une plaine de moins en moins viticole et un marais où la sécheresse s'accroît depuis quelques années, oblige les chasseurs locaux à se battre au quotidien pour conserver leurs traditions cynégétiques.



Patrice Rascol, Président de la société

Is ne sont pourtant pas gâtés, les chasseurs de Marsillargues. Car les problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur passion sont nombreux. Il y a d'abord les vignes, qui s'arrachent progressivement, laissant une plaine nue et remembrée, sans la moindre haie ni lisière. Pour mémoire, à la grande époque, la cave coopérative locale produisait cent cinquante mille hectolitres annuels. Il y a dix ans, juste avant de plier boutique, elle n'en produisait plus qu'une dizaine de milliers et depuis sa fermeture, le vignoble n'a cessé de régresser. De quoi chambouler sérieusement le paysage et les habitats de la petite faune.

Urbanisation galopante

La plaine est rase comme la main : " pour nous ces milieux simplifiés à l'extrême, c'est un cauchemar ", analyse le président du syndicat, Patrice Rascol. " D'abord, cela fragilise les populations de gibier, notamment dans leur période de reproduction, car les sites qui demeurent propices à la nidification sont devenus très rares. En outre, ces plaines ouvertes favorisent grandement la prédation ailée. Et enfin ce ne sont pas des milieux franchement agréables à chasser. "

Parmi les problèmes, il y a donc la plaine nue mais il y a aussi la proximité des villes ainsi que des stations du littoral

avec leur cortège de lotissements. L'urbanisation grignote peu à peu le territoire, qui par chance reste encore vaste, mais elle entraîne aussi une intense fréquentation des espaces naturels : " entre les néo-ruraux, les promeneurs du dimanche, les vététistes et les touristes, plus les chiens ou les chats qui divaguent, le dérangement est continu. Cela ne facilite pas la gestion cynégétique, mais on ne peut pas faire grand chose contre ça ", déplore Patrice Rascol.

Pour couronner le tout, en 2002, le territoire a subi les fortes inondations que l'on sait et les débordements du Vidourle n'ont pas épargné les populations de lagomorphes. Les lapins et, dans une moindre mesure les lièvres, ont subi de

lourdes pertes : " après la décrue, on les a retrouvés par dizaines, pendus aux arbres ", se remémore le président Rascol avec un peu de tristesse dans la voix.

Résignés, les chasseurs de Marsillargues ont donc abdicé tout effort en matière de chasse à terre : " on se contente de

lâcher du gibier et de piéger pour tenter de faire en sorte qu'il survive. Le perdreau se maintient assez bien, mais c'est surtout parce qu'il est devenu quasi impossible à approcher dans la plaine. Le lièvre s'adapte aux bouleversements du milieu mais reste à des niveaux faibles. La bonne surprise vient du lapin, qui semble revenir depuis deux ou trois ans alors que nous ne faisons plus rien pour lui. Pourvu que ça dure. "

Heureusement...le marais !

Le tableau serait plutôt triste s'il n'y avait pas...le marais. Le territoire de Marsillargues est en effet composé pour deux tiers de plaine et de prés pâturés, mais comprend également un autre tiers

LIÈVRES - LAPINS



Disponibles

Lots de 100 femelles et 10 mâles lapins reproducteurs

GIBIER DES CAUSSES 05 65 81 68 50

de marais. Un marais alluvionnaire exceptionnel, alimenté par le Vidourle, qui s'étend entre l'étang de l'Or et le salin du Poivre. Il fait le bonheur des sauvaginaires locaux qui y chassent canards et limicoles au gabion, voire de temps à autres la bécassine à la botte, sous réserve d'une excellente connaissance des lieux.

Avec son réseau de roubines, de levadons et ses landes à salicornes, ce marais est remarquable, à telle enseigne que le réseau européen Natura 2000 n'a pas manqué de s'y intéresser, obligeant la fédération et les chasseurs de Marsillargues à contre-attaquer (voir encadré). En attendant, ce sont les chasseurs qui s'occupent de l'entretien quotidien et de la restauration de leur cher marais. Et c'est bien lui qui concentre leurs efforts d'aménagement.

Ainsi, depuis trois ans, ils ont restauré 2,5 kilomètres de levadons qui s'étaient effondrés à cause du travail souterrain des ragondins. Pour ce faire, ils ont curé autant de roubines, redonnant une vie et un sens à la circulation de l'eau dans cette zone humide si précieuse.

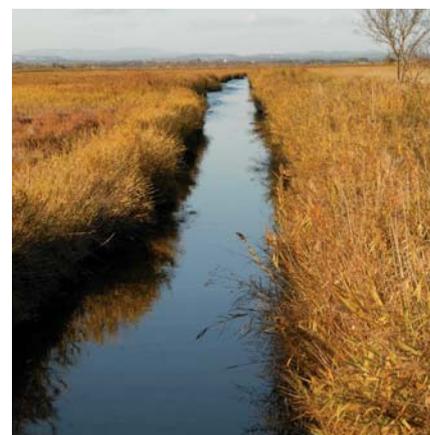
A la circulation de l'eau et aussi... des personnes, puisque les levadons permettent de nouveau aux chasseurs comme aux promeneurs de parcourir le marais. La société de chasse bien sûr, mais aussi le Lion's Club de Lunel, la mairie de Marsillargues et la fédération se sont associés pour financer l'opération. C'est dire si les efforts des chasseurs, quand ils s'orientent intelligemment, peuvent



Le marais de Marsillargues est un des plus giboyeux de notre département

être reconnus par l'ensemble des acteurs locaux.

Du reste, sous la présidence de Patrice Rascol, les choses ne vont pas s'arrêter là : " dès la fin de la saison de chasse et jusqu'à la période de reproduction des oiseaux, nous organisons des journées d'entretien tous les samedis dans le marais. Ensuite on arrête pour ne pas déranger la nidification." Le marais de Marsillargues ne sera donc pas abandonné à la fermeture de ses milieux et l'empreinte des activités humaines en son cœur y sera peut être durablement conservée grâce aux efforts d'une poignée de chasseurs vigilants.



L'entretien des roubines et des levadons constitue l'essentiel des aménagements du marais, alimenté en eau douce par le Vidourle

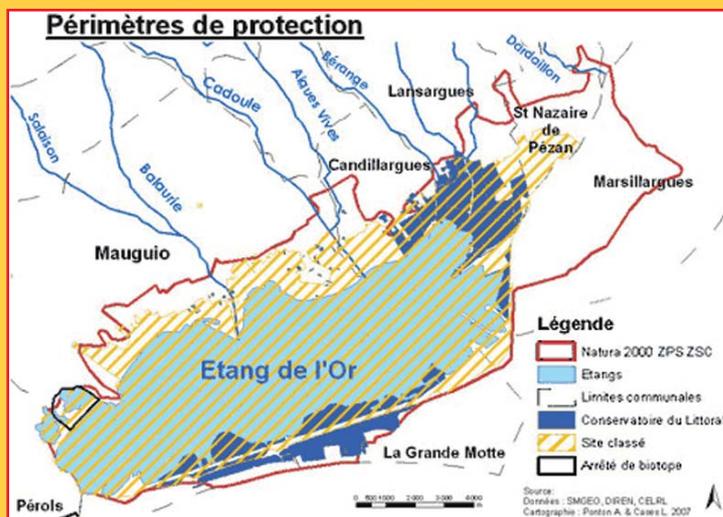
Outarde canepetière, Sterne Hansel, cistude d'Europe...L'étang de l'Or et ses alentours abritent des espèces et des habitats qui représentent des enjeux écologiques majeurs....

C'est la raison pour laquelle L'Étang de l'Or et ses zones humides associées ont été proposés comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en décembre 1998 sous l'appellation " Étang de Mauguio " avant de devenir probablement très bientôt une ZSC, à savoir une " Zone Spéciale de Conservation ".

Anticipant ces évolutions, la fédération des chasseurs de l'Hérault et la fédération régionale des chasseurs Languedoc-Roussillon se sont inscrites dans une démarche volontariste consistant à participer aux réunions de concertation pour y faire émerger un groupe de travail consacré aux " activités cynégétiques ".

La simple présence de ce groupe de travail au sein des travaux préparatoires est déjà une garantie quant à la prise en compte des chasseurs parmi les usagers du site.

Mieux encore : de cette façon, ce sont les chasseurs eux-mêmes qui vont dresser l'inventaire des modes de chasse pratiqués sur la zone afin de les faire reconnaître par les autres acteurs locaux et de graver leur existence ainsi que leur pérennité dans le document d'objectif (DOCOB).



Manifestations 10 ans déjà !



En 1998, l'année avait été marquée par de nombreuses manifestations de chasseurs. En Languedoc-Roussillon, nous avons été plusieurs milliers à défiler à Sète, Montpellier, Nîmes, Perpignan... et à monter sur Paris pour la plus grosse démonstration de protestation qu'ait connue la capitale durant ces 20 dernières années.

Cette année-là, au-delà des revendications récurrentes telles que la modification de la directive 79-409 ou le maintien des activités cynégétiques dans les sites Natura

2000, ce qui avait véritablement mis le feu au poudre, c'était le programme des verts que Dominique Voynet avait l'intention de mettre en œuvre en tant que Ministre de l'Environnement et dont voici quelques extraits :

- Aucun acte de chasse entre le 31 janvier et le 30 septembre,

- Interdiction de la chasse de nuit,
- Chasse uniquement 2 jours par semaine,
- Pas de chasse le mercredi et le week-end,
- Interdiction de chasser en enclos,
- Interdiction de la chasse avec appeaux et appelants,



Déjeuner matinal sur le champ de Mars



Dans l'Hérault, plusieurs dizaines de bus avaient été organisés

- Interdiction du plomb dans les carouches,
- Interdiction des chasses en battue,
- Renforcement des épreuves du permis de chasser,
- Abrogation de la chasse à courre,
- Abrogation de la chasse au vol,
- Interdiction de l'intervention des fédérations en milieu scolaire,
- Remplacement du piégeage par des techniques de répulsion...

La montée sur Paris

Ce 14 février 1998 restera longtemps gravé dans la mémoire de nombreux chasseurs de la région. Après avoir manifesté à Sète, Montpellier, Nîmes, Perpignan... plusieurs centaines de cars et de voitures particulières de la région ont convergé sur la capitale.

En dépit de l'annonce faite la veille par le Premier Ministre Lionel Jospin qui avait indiqué que son gouvernement était favorable à l'ouverture immédiate de négociations, les forces de l'ordre comptabiliseront à Paris 2400 cars et plusieurs milliers de véhicules personnels, soit environ 200.000 manifestants.

Aujourd'hui

10 ans après, la directive " Oiseaux " n'a toujours pas été modifiée et ne le sera probablement jamais. Mais une nouvelle dynamique est en marche. Les manifestations de rue ont laissé la place à d'ambitieuses études, faites d'observations et de comptages sur les espèces migratrices. L'objectif étant de faire valider ses études par la communauté scientifique, afin qu'elles servent de base pour définir les périodes de chasse, dans le respect de la biologie des espèces.



A lire : Mon bail avec la chasse

Christian Gricourt était l'un des organisateurs de cette manifestation de Paris. Il était sur le podium, près à intervenir. Dans un livre qu'il vient de publier à compte d'auteur, intitulé " Mon bail avec la chasse ", l'ancien rédacteur en chef de La Sauvagine relate : " les manifestants arrivent par vague, sans aucune agressivité. Ceux venant des départements les plus éloignés sont partis la veille au soir, ils ont dormi dans les cars et se sont arrêtés sur des aires d'autoroute pour déjeuner. Et côté victuailles... pas besoin de faire de dessin.

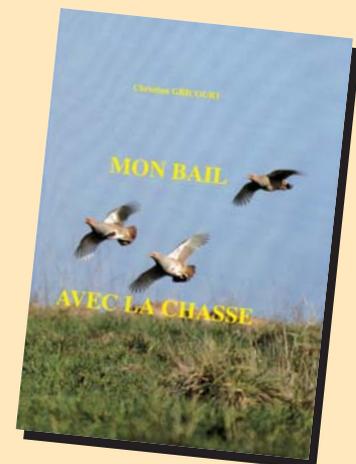
Dès qu'on me donne le feu vert, je pointe du doigt le ministère de l'Environnement et je lance : " Dominique nous voilà ! ".

En janvier 1999, Christian Gricourt suit de près les débats concernant la loi Chasse. Il prend la photographie d'un député en train de tricher lors du vote et met en place, dans les rues d'Abbeville, une campagne de publicité qui dénonce cette tricherie.

Quelques mois plus tard, il participe à la campagne pour les élections européennes. Le mouvement CPNT recueille 27,06 % des voix dans la Somme.

Christian Gricourt prend aussi le temps de chasser en mesure, bannissant les tableaux excessifs, toujours flanqué d'un labrador, et il ne s'intéresse qu'au petit gibier préférant " un doublé de bécassines à un doublé d'éléphant ".

Avec ce livre de 224 pages format 16 x 24 cm illustré de plus de 50 photos, il retrace son bail de vingt ans avec la cause cynégétique et nous livre un flot d'anecdotes et de souvenirs.



Mon Bail avec la chasse - Prix 25 euros (port compris). A commander chez l'auteur : Christian Gricourt 89 rue de Belloy - 80210 La Chaussée-Tirancourt ou par mail à Christian.gricourt@wanadoo.fr

Le concours départemental Saint Hubert

En octobre, plus de 40 concurrents du Gard et de l'Hérault ont participé aux épreuves de sélection à Lunel. Les meilleurs ont été sélectionnés pour la finale régionale qui s'est déroulée le mois suivant sur le domaine de Ginestous près de Ganges et certains ont gagné leur ticket pour la nationale de Rambouillet.



Jamais par le passé la phase de sélection du concours Saint Hubert n'avait connu pareil engouement. A tel point que l'organisateur Bernard Aussel a du refuser des candidats, compte tenu du nombre limité de juges.

Il faut dire qu'aux concurrents héraultais s'étaient joints les gardois. Et comme ces sélections se sont déroulées à Lunel, commune héraultaise limitrophe du Gard, il suffisait pour les uns et les autres d'une validation départementale du permis de chasser pour pouvoir y participer.

L'organisation matérielle de ce concours fut parfaite grâce à l'investissement humain du président Gaillard et de son équipe du bureau de chasse local.

Les sélectionnés départementaux Pour l'Hérault

Série chasseur : Philippe Couronne avec vic (Braque d'Auvergne)

Série chasserresse : Jessy Strudwick avec Sasha (cocker Anglais)

Série trialisant : Fabrice Bois avec

Uskane (Braque Français)

Série junior : Steven Bianchetto avec Brixi (Epagneul Breton)

Série spaniel : Stéphane Pagano avec Bahia (Springer)

Pour le Gard

Série chasseur : Guillaume Obert avec Uria (Braque d'Auvergne)

Série Chasserresse : Marie-Claire Arnoux avec Prisca (Epagneul Français)

Série trialisant : Gérard Faurot avec Oyo (Braque Allemand)

Série Junior : Marion Delattre avec Adie (Pointer)

Série Spaniel : Bernard Lephore avec Toutoune (Springer)



Bon parcours de Serge Carrié administrateur fédéral avec Salsa (setter anglais)

Steven Bianchetto de Fabrègues, qualifié en junior

Compte tenu de son jeune âge (19 ans) Steven Bianchetto ne chasse que depuis 2 ans, mais il pourrait déjà jouer déjà dans la cour des grands. Avec Brixi, son épagneul breton blanc et noir qui n'a que 13 mois, le duo a réalisé un parcours parfait et s'est ouvert les portes de la sélection régionale. Il faut dire que Brixi a subi un dressage rigoureux qui a parfaitement canalisé ses aptitudes naturelles. Le chien est bien en main et déroule impeccablement : quête croisée, arrêt parfait, sagesse à l'envol et rapport du gibier. Et comme son maître n'est pas maladroit...



La sélection **inter-régions** à Ginestous

Le samedi 10 novembre, les sélectionnés du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse se sont retrouvés pour la finale inter-régions sur le domaine de Ginestous, près de Ganges, mis gracieusement à disposition par le docteur Jean-Paul Bousquet.

Elu durant l'année 2007 à la présidence de la Fédération régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon, Jean-Pierre Gaillard avait tenu aussi à organiser cette sélection inter-régions 2007 dans l'Hérault.

Grâce au soutien du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le président Gaillard a annoncé, avant le début des épreuves, que les engagements des concurrents étaient gratuits. Une vraie bonne surprise !

Les sélectionnés pour Rambouillet

- Série chasserresse : Strudwick Jessie de Saint-Geniès-de-Fontedit (Hérault) avec Sasha (Cocker)

- Série Junior : Jérémy Salotti de Saint-Florent (Haute-Corse) avec Sirroco (Pointer)

- Série chasseur chien d'arrêt : Jean-Charles Gorlin de Villegy (Aude) avec Scampi (Braque d'Auvergne)

- Série chasseur spaniel : Nizzi Jean-Michel (Corse du Sud) avec Ribellu (Springer)

- Série trialisant chien d'arrêt : Pierre Casalta d'Aix-en-Provence (B-d-R) avec Aza (Epagneul Breton)

- Série trialisant spaniel : Jean Génies d'Avèze (Gard) avec Oseille (Springer)



- Série Champion chien d'arrêt : Giacopelli Alex d'Ajaccio (Corse du Sud) avec Oru (Braque Allemand)

- Série Champion Spaniel : Jean Lafon de Palaja (Aude) avec Tonic (Springer)

Tous ces lauréats participeront à la finale nationale qui se déroulera dans le cadre prestigieux de domaine de Rambouillet.

En Série Junior, Jérémy Salotti (Haute Corse) s'est imposé avec son pointer Sirroco



Jessy Strudwick, qualifiée pour Rambouillet



Pourquoi avez-vous participé à ce concours ?

J.S. : Je suis anglaise et dans mon pays je pratiquais le ball-trap. Or depuis que je suis installée dans l'Hérault, je me suis rendu compte que les stands de ball-trap cessent leurs activités lorsque la saison de chasse débute. J'ai donc décidé de chasser. Et cette année, je me suis inscrite à ce concours de Lunel sur les conseils d'un ami qui avait déjà participé à cette épreuve dans l'Aude.

Et vous avez été qualifiée pour Rambouillet ?

J.S. : C'est super ! A Lunel, mon cocker Sasha ne m'a levé qu'un seul faisan et de plus j'étais un peu stressée. Mais j'ai tout de même réussi à me qualifier pour Ginestous où là, j'ai réalisé un parcours bien meilleur. Accéder à la finale nationale pour ma première participation, c'est très encourageant. Il me tarde de monter à Rambouillet et je suis très fière de représenter l'Hérault qui est mon département adoptif.

Dernière minute

A l'heure où nous bouclions ces lignes, nous apprenions que Jessy Strudwick avait gagné à Rambouillet. Elle est donc championne de France 2007 en série Chasserresse et sélectionnée pour le championnat du Monde qui aura lieu à l'automne prochain en Croatie. Toutes nos félicitations.

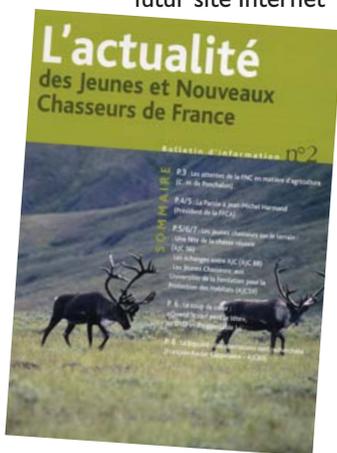
L'actualité...

Assemblée nationale

Jérôme Bignon député UMP de la Somme vient d'être élu Président du " Groupe d'études sur la chasse " de l'Assemblée nationale. Ce groupe, qui est le plus important du Palais Bourbon, aura notamment à se pencher sur quelques toilettes à opérer pour la chasse, après l'intense activité législative de ces sept dernières années. Mais avant cela, le premier grand chantier à l'ordre du jour, c'est celui des dates de chasse du gibier d'eau en février 2008.

Association Nationale Jeunes Chasseurs

L'ANJC est née en octobre 2007 et a pour ambition de promouvoir la chasse auprès des jeunes chasseurs (15-30 ans) grâce notamment à son futur site Internet



www.jeuneschasseursdefrance.fr

. A travers le web, elle entend ainsi développer son réseau dans tous les départements afin d'informer, de partager, de promouvoir et de communiquer sur la chasse pour la rendre plus accessible aux générations futures. Les actions menées sur le terrain et les différentes initiatives de l'ANJC sont déjà nombreuses : échanges de services, offre et recherche de territoires, bulletin d'information, etc...

Contact : Simon Régin, secrétaire général ANJC au 06 75 05 83 37.

Permis : succès des nouveautés 2007



Proposée pour la première fois en 2007, la validation annuelle du permis de chasser par Internet avec paiement sécurisé par carte bancaire sur notre site www.fdc34.com a séduit un peu plus de 1500 chasseurs. Les intéressés ont reçu leur permis à domicile sous 48 heures maxi.

Les chasseurs en Région

Dernièrement, le Président de Région Georges Frêche et Alain Bertrand vice Président chargé de la chasse et de la pêche ont rencontré les 5 présidents de fédérations de chasseurs du Languedoc-Roussillon. Georges Frêche a réaffirmé sa volonté d'accompagner les actions de ces fédérations afin de promouvoir le développement d'une chasse moderne et respectueuse de l'environnement.

Sollicité par le président de la Fédération régionale des chasseurs Jean-Pierre Gaillard concernant le décalage de 3 semaines de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau en Méditerranée par rapport aux façades Atlantique et de la Manche, le Président Frêche s'est engagé à saisir le ministre de l'Environnement Jean-Pierre Borloo pour qu'il supprime ce décalage. " Vos études et comptages prouvent que toutes espèces confondues, le gibier d'eau n'est plus en période de dépendance au mois d'août, il n'y a donc aucune raison d'ordre biologique qui empêche une ouverture à la mi août ", a conclu le président Frêche visiblement bien informé sur ce dossier.



Autre innovation 2007, l'assurance " responsabilité civile chasse " que les chasseurs pouvaient, pour la première fois, souscrire en même temps que leur validation du permis. Plus de 20 % des chasseurs ont opté pour cette facilité qui leur a permis de tout regrouper en une seule démarche.

Chasse et agriculture

Le magazine bimestriel de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture vient de consacrer entièrement son numéro 965 d'août-septembre aux partenariats entre chasseurs et agriculteurs. Avec au sommaire : des relations en évolution, Un cohabitation difficile entre

Tout pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

BALL TRAP DE POUSSAN

Route de Villeveyrac 34560 Poussan
Tél. : 04 67 78 25 33

Le stand met à votre disposition :

- 2 fosses olympiques
- 2 fosses universelles
- 5 skeets olympiques
- 1 compact
- 1 parcours chasse
- 1 sanglier courant sur R.D.V.

Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h fermé le mardi

Nos services :

- Reprise de votre arme au meilleur cours du marché
- Possibilité de tester votre nouvelle arme
- Mise en conformité gratuite par notre armurier diplômé de l'école de Liège (33 ans d'expérience)
- Essai de l'arme sur le stand avec moniteur diplômé d'État.

Pour les nouveaux chasseurs : - 5 % sur les armes et munitions
- 25 % sur les plateaux

Consultez et achetez en ligne sur notre site internet : www.chassetir.com . Plus de 10 000 références pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

agriculteurs et grand gibier, et les nouvelles formes de coopérations entre chasseurs et agriculteurs qui permettent de valoriser le monde rural.

Exonération TFNB

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a reconnu que " la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général ", ce qui a engendré une modification de l'article 1395D du code général des impôts rendant possible, par le décret 2007-11 du 3 avril 2007 et sous certaines conditions, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les zones humides.

Injures aux chasseurs

Président de la CNEVER (Convention Vie et Nature pour une écologie Radicale) le vice président du Tribunal de Grande Instance de Périgueux Gérard Charollois publie sur le site Internet de cette association au nom évocateur une lettre ouverte dont voici un extrait :

" *Moralement, le violeur, l'escroc, l'assassin, le chasseur sont des délinquants sociaux, des pervers au sens psychiatrique du terme qui pensent trouver dans l'avisement et la mort d'un être vivant leur jouissance.* "

Jean Saint-Josse, président du

mouvement CPNT a saisi la ministre de la justice Rachida Dati la priant de sanctionner ce juge qui n'a aucune retenue envers les chasseurs. Espérons que la sanction sera proportionnelle à la hauteur des propos injurieux de ce juge qui malheureusement est coutumier du fait.

Brevets et concours de chiens

Le Club du Griffon Nivernais et la société communale de chasse de Puéchabon organisent pour la troisième fois un brevet de chasse sur sanglier sur le territoire de Puéchabon.

Outre les meutes de griffons nivernais, d'autres races seront représentées : grands griffons vendéens, grands bleus de Gascogne, petits gascons saintongeois, brunos du Jura...

Au total, 11 meutes participeront à cette épreuve qui débutera le vendredi 29 février dès 8 heures du matin et se poursuivra le samedi 1er et dimanche 2 mars 2008.

Possibilité de restauration sur place. Contacts : N. Fabre au 06 21 34 11 88 ou M. Sanier au 06 15 98 62 90.

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux chiens courants (AFACCC) propose plusieurs concours dans le département :

- sur lièvre les 2 et 3 février à Fraisse-sur-Agout : contact

Jean Paulet au 06 08 89 80 53

- sur lapin le 16 février à Boujan-sur-Libron : contact Jean Paulet ou Robert Sans au 06 81 25 05 92

- sur sanglier les 23 et 24 février à Plaisance : contact Jean Paulet ou Christian Alliès au 04 67 23 55 65

- sur sanglier les 8 et 9 mars à Lauroux : contact Jean Paulet ou Jean-Paul Agussol au 06 12 77 59 71

Noms de chiens

Les noms des chiots nés en 2008 devront commencer par la lettre D. Cette règle a été instaurée par la Société Centrale Canine pour tous les chiens inscrits au LOF (Livre des Origines Français). Voici quelques suggestions :

Mâles

Daguet, Dali, Dalton, Dandy, Darling, Darwin, Dauphin, Décan, Décliv, Dédale, Deep, Défi, Delco, Delta, Derby, Démon, Derrick, Devin, Diabolo, Dick, Diction, Diego, Dipsy, Disco, Dito, Djack, Djin, Djoé, Domino, Drag, Drako Drink, Drop, Duc, Dylan,

Femelles

Dague, Daisy, Daphnée, Dauphine, Davina, Décade, Déclive, Dégain, Délice, Der, Désirée, Devise, Diane, Dièse, Digue, Dina, Dîme, Diva, Divine, Djenny, Doline, Dolly, Dora, Douchka, Doris, Dot, Douée, Douma, Drague, Draine, Drille, Dry, Duchesse.

ANCLATRA Hérault

Assemblée générale
samedi 22 mars 2008
à 9 h 00
salle M.J.C.

Poussan

Nécrologie

Bertin Ramora, président de la société de chasse de Clapiers nous a quittés le 24 novembre 2007. Les chasseurs de Clapiers sont orphelins. Ils regretteront cet homme discret mais ô combien efficace au sein de la Saint-Hubert locale.

D'un dynamisme à toute épreuve, Bertin Ramora a su jusqu'au bout entretenir avec fermeté mais avec gentillesse une cohésion au sein de l'association.

Il laisse à ses compagnons de chasse l'image d'un chasseur noble, respectueux de la nature, aimant la garrigue, veillant sur le gibier avec discernement, ses chiens fidèles sur ses talons.

Nos pensées vont bien sûr vers son épouse et ses fils. Nous leur adressons nos sincères condoléances. Adieu Bertin et merci pour tout.



Elevage du PICART

Lièvres reproducteurs

Trio 250 € Couple 160 €
Levrant 50 €

garenes perdrix faisans

tél : 05 61 98 67 20 - 06 82 30 43 80

Field TRADING CYNEGETIQUE

RN 112 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piégeurs

Cultures Faunistiques

La Région Languedoc-Roussillon partenaire des chasseurs

Ces cultures favorisent la biodiversité et le développement des populations de petite faune sédentaire, tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural.

En 2007 dans l'Hérault, la Région a octroyé 32075 euros à la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette aide a permis de mettre en place 617 hectares de cultures faunistiques répartis sur les territoires de 104 sociétés de chasse et 2 GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), soit au total 123 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue " Amélioration de la chasse ", la Fédération offre chaque année la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (286 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 34 associations communales de chasse agréées, 6 associations de chasse maritime et 8 groupements d'intérêt cynégétique) de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage. Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent, peuvent procéder par giro-broyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur ces parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, 5 techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, parcelles identifiées, surfaces concernées, type de cultures souhaitées et précédents culturels).

Ils font des diagnostics de territoire et conseillent les personnes intéressées par le dispositif quand elles en font la demande afin d'argumenter le choix de la parcelle, de sa surface ou du type de cultures à planter.

Au cours de l'été, une grande partie de leur temps est consacrée au contrôle des parcelles en place, ce qui nécessite de nombreux déplacements sur le terrain puisqu'il s'agit de vérifier la conformité des parcelles déclarées avec la culture mise en place.

Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux cinq fédérations de chasseurs pour la mise en place de cultures faunistiques.

Zones de refuge et de reproduction

Ces cultures ont des intérêts à la fois faunistiques et agronomiques. Elles permettent d'avoir un couvert végétal servant en même temps de refuge pour la faune sauvage, de zone de reproduction et de source de nourriture. Elles ont aussi pour but de maintenir accueillantes des parcelles récemment ouvertes et de limiter la fermeture du milieu et son homogénéisation.

Enfin, elles participent à la maîtrise des herbes indésirables pour l'exploitant agricole, à l'amélioration de la structure et de la fertilité des sols et à la réduction des risques d'érosion.

Dans ce contexte de déprise rurale, de développement des formations boisées et dans sa volonté d'agir en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, la Fédération souhaite amplifier sa contribution à l'entretien des espaces naturels et ruraux et au maintien du potentiel agricole de la région, par la mise en place de cultures faunistiques par l'intermédiaire des sociétés de chasse du département.

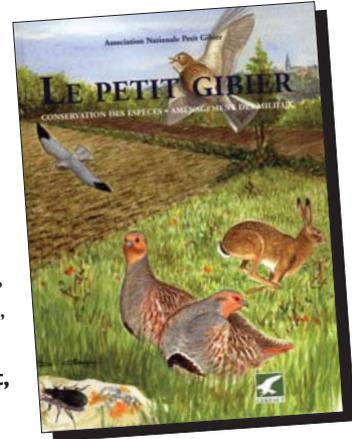
Notre sélection d'ouvrages à lire ou à offrir

Le petit gibier : conservation des espèces, aménagement des milieux

Ce livre, fruit de ces réflexions, est une aide précieuse pour mieux connaître cas par cas, comprendre, gérer et éventuellement chasser les différentes espèces de petit gibier. Il est aussi un magnifique panorama de notre petite faune sauvage, oiseaux, mammifères, proies et prédateurs et de son cadre le vie actuel et souhaitable. Plus de cent superbes dessins animaliers originaux lui confèrent une haute tenue esthétique. Un ouvrage qui cumule utilité et agrément.

Le docteur Gérard Pasquet président de l'Association Nationale Petit Gibier a dirigé la rédaction de cet ouvrage collectif auquel ont participé une vingtaine de rédacteurs pour la plupart membres de l'ANPG, fins connaisseurs des animaux décrits, pour certains spécialistes professionnels de l'aménagement des territoires ou chercheurs en biologie, chasseurs ou non chasseurs : une somme incontestable de compétences diverses. Les dessins sont de Dominique Gall, l'un des meilleurs illustrateurs animaliers français d'aujourd'hui.

Le Petit Gibier, un ouvrage de 326 pages au format 19 x 25 cm. Prix 39,50 euros. Editions du Gerfaut, 26 rue Jacob 75006 Paris tél : 01 42 34 96 65.



Ardaillers en Cévennes, des braconniers aux chasseurs

Ardaillers, petit hameau cévenol, haut perché sur le versant méridional du Mont Aigoual, vit entouré d'une nature exceptionnellement riche.

Le cévenol a toujours chassé. " Il y a eu, dans la famille, la tradition de bons fusils ". Ardaillers s'en souvient et aime en parler.

Ce livre est à la fois un témoignage, une sorte de " leçon de choses ", une reconnaissance de ces animaux dits " sauvages ", devenus pour tout un chacun légendaires, anonymes, oubliés, et le constat s'une évolution de la société, nouvelle tradition de la chasse de l'animal mythique et singulier : le sanglier.

L'auteur a essayé de saisir, depuis les temps les plus anciens, la place du sanglier dans la vie de l'homme-chasseur, avec lequel il partageait les mêmes territoires, et l'évolution du chasseur cévenol, formé à l'école du braconnage.

Ardaillers en Cévennes, des braconniers aux chasseurs par Gisèle Jonsson, 293 pages richement illustrées au format 160 x 240 Prix 25 euros (+4 euros de port) a commander à l'Imprimerie Clément, BP. 21055 30123 Le Vigan Cedex.



Le petit bâti Sud de la France

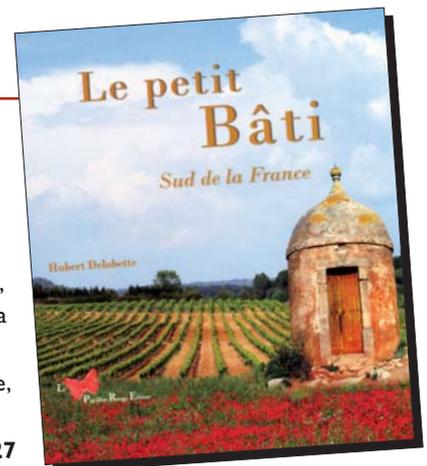
Inédit et passionnant, ce livre pénètre dans toutes les petites constructions bâties qui parsèment les campagnes du sud de la France. Il explique leur histoire, leur origine ; décrit leur fonctionnement, leur fabrication.

D'où viennent ces milliers de calvaires dressés au bord des chemins, comment bâtissait-on tous ces puits qui sortent de terre, pourquoi tant de murs et de cabanes en pierre sèche le long des champs ?

Cet ouvrage trace en même temps des aventures formidables : la domestication du vent par des moulins, de modestes éoliennes ; la capture de l'eau par de petits canaux d'irrigation, des citernes, des abreuvoirs ; la conquête du feu par les four à chaux, à pain ou les charbonnières...

Des lavoirs aux clochers de tourmente en passant par des tours à signaux ou les télégraphes de Chappe, excellente découverte d'un patrimoine méconnu mais ô combien riche et enthousiasmant !

Le petit bâti Sud de la France par Hubert Delobette, 26 euros. Le Papillon Rouge Editeur, 27 rue du Général de Gaulle 34560 Villeveyrac..



Les noms de famille de l'Hérault

De Abbal à Vincent, en passant par Beltran, Blayac, Cathala, Delmas, Gay, Laurès, Marty, Pons... ce dictionnaire brosse un véritable panorama des noms de notre département. Quels sont-ils ? Combien sont-ils ? Comment migrent-ils ? Sont-ils en voie de disparition ? Au delà de ces éléments généraux, cet ouvrage fournit aussi les biographies des personnalités les plus notables qui les ont portés. Enfin, en marge du texte, les auteurs ont reporté pour chaque nom des anecdotes et des trouvailles amusantes faites au fil de l'état civil et de l'Etymologie.

Ouvrage de Laurent Miller et Christophe Belser. 304 pages au format 17x24 cm. Prix 25 euros. A commander au 01 48 28 59 29.



CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le **DIMANCHE 6 AVRIL 2008** au Centre Culturel Léo MALET de Mireval à 9 h 30

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE (art. 11)

- * Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération,
 - * Rapport de gestion du trésorier,
 - * Rapport du commissaire aux comptes (Européenne d'Expertise),
 - * Approbation des comptes de l'exercice et du budget de l'exercice suivant, affectation des résultats
 - * Renouvellement du commissaire aux comptes de la Société Européenne d'Expertises,
 - * Modification de l'article 8 des statuts,
 - * Vote du montant des cotisations et des participations financières du plan de chasse,
 - * Questions écrites.
- Seront également inscrits à l'ordre du jour :**
- * Propositions des dates d'ouverture et de fermeture,
 - * Liste des médaillés,
 - * Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION (art. 3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit au plus tard le 17 MARS 2008, date limite impérative.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 255 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit au plus tard le 17 MARS 2008, date limite impérative.

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

QUESTIONS ÉCRITES (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- * soit par le Conseil d'Administration,
- * soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée,

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités " la Peyrière " - 11 rue Robert Schuman - 34433 St Jean de Védas Cedex, AU PLUS TARD LE 17 MARS 2008, date limite impérative."

ELEVAGE DE LA GARDIOLE

*Faisan - Perdrix Rouges
et sur commande :
Perdrix Grises - Lapins et Lièvres*

Philipot Stéphane
Chemin Communal n°1
34690 FABRÈGUES

Tél-Fax : 04 67 85 18 43 - Mobile : 06 66 15 19 99
e-mail : elevagelagardiole@wanadoo.fr

VENTE DE LAPINS DE REPRISES SAUVAGES ORIGINE ESPAGNE

A PARTIR DU 20 JANVIER 2007 JUSQU'À FIN AVRIL 2007
(Reprises toutes les semaines, Livraisons samedi matin)

SARL BELMAR
José MARTINEZ

P. 06.85.82.44.59

48 route du Pierraret

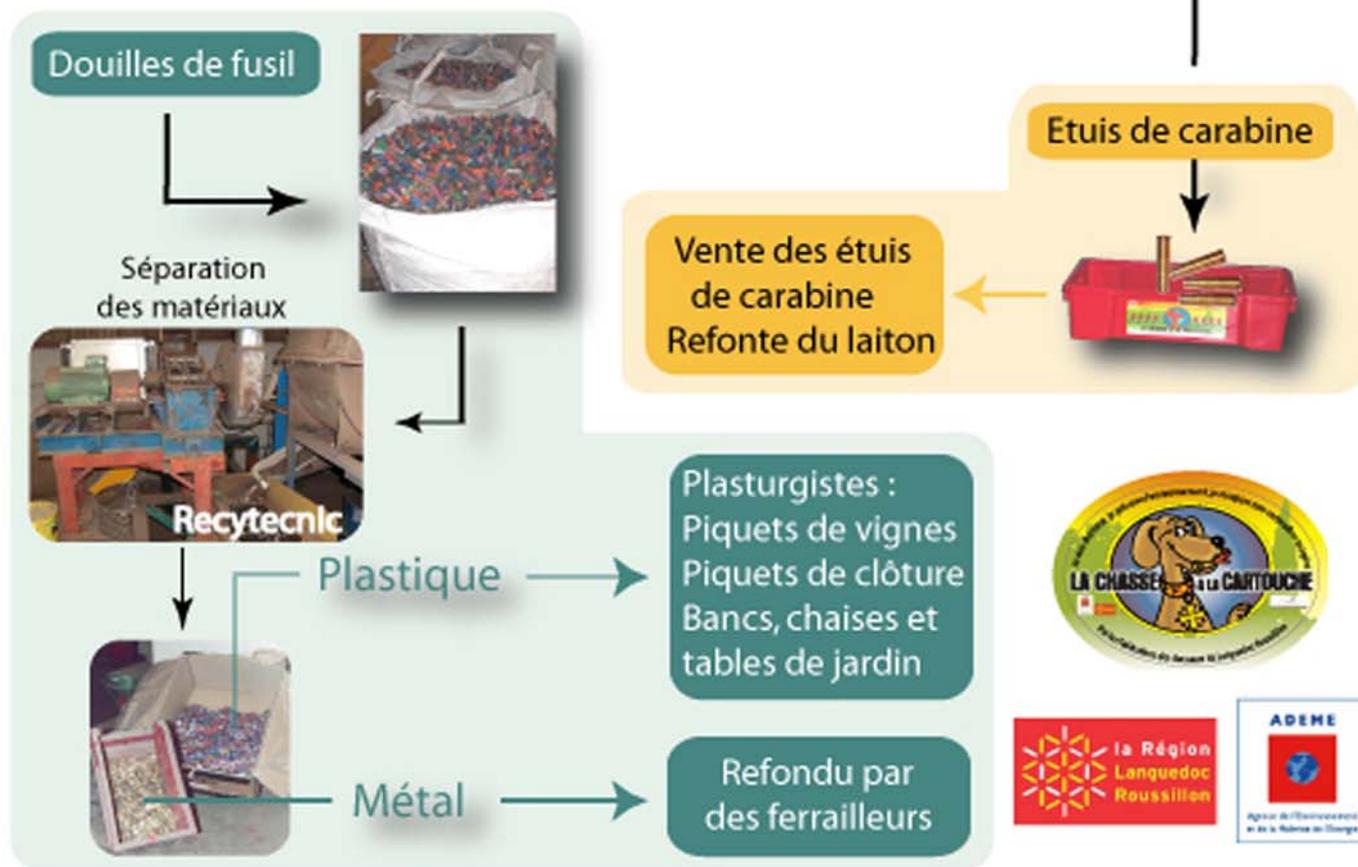
04160 CHÂTEAU ARNOUX

OPERATION CHASSE A LA CARTOUCHE

COLLECTE



RECYCLAGE



SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2006/2007 de servir plus de 81 millions de repas, de venir en aide à 23 300 bébés et de faire travailler 1200 personnes dans 175 ateliers et jardins d'insertion. Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.